

1. EDITORIAL

En 2017, il y a eu un élan dans les politiques publiques, notamment la RAPT, Réponse Accompagnée Pour Tous. Il nous faut garantir la continuité du parcours du bénéficiaire. Le Secteur de l'enfance, fait de plus en plus appel à nos services pour la poursuite de la prise en charge pour éviter les ruptures de parcours. Cela questionne la capacité d'accueil de notre petit service, nos modalités d'accompagnement et nos indications de sortie.

Au niveau associatif, nous envisageons aussi le SAVS comme possibilité de relais à l'issue de la prise en charge du service SESSAD TSA 16-25 ans de l'ARSEA. Le rapprochement du SAVS et du SESSAD permettent à ce jour des formations communes. En 2017 un projet d'extension a été déposé dans ce sens.

Ce projet s'inscrit dans un cadre de politique nationale relatif à la promotion de l'autonomie des personnes autistes. Aujourd'hui le secteur adulte est amené à multiplier l'éventail des prestations pour répondre à nos obligations.

2. MISSIONS/PRESTATIONS DELIVREES

Les missions du SAVS s'articulent autour de la Loi de 2005 et a pour ambition de garantir le libre choix du projet de vie de la personne, favoriser son autonomie, simplifier les démarches des personnes et de leur famille et permettre une participation effective à la vie sociale. L'accompagnement met en place des apprentissages pratiques afin de promouvoir les capacités des personnes.

Le service s'adresse à des personnes adultes qui présentent une déficience intellectuelle. Elles travaillent en milieu ordinaire ou protégé, ou sont sans emploi, habitent en logement, seules, en couple ou en famille.

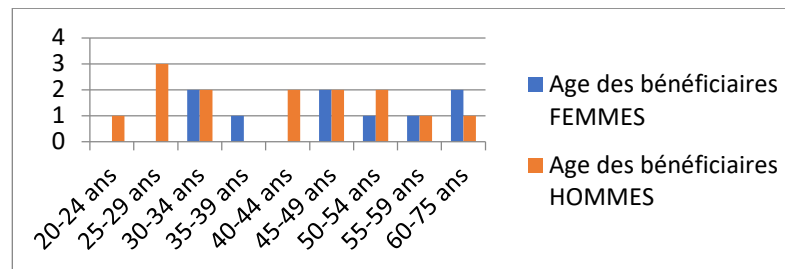
L'accompagnement se décline selon 3 modes d'intervention :

- Des entretiens téléphoniques et des rendez-vous au bureau,
- Des visites au domicile ou sur le lieu de travail,
- Des démarches externes aux cotés de la personne.

L'ACTIVITE

Activités	2014	2015	2016	2017
AGREMENT	20	20	20	20
NBR DE JOURS D'ACTIVITE	335	335	253	250
JOURNEES / SEANCES PREVISIONNELLES	6700	6700	5060	4960
JOURNEES / SEANCES REALISEES	6700	6700	5102	5023
ECART	0	0	42	63
TAUX DE REALISATION DE L'ACTIVITE	100,00%	100,00%	100,83%	101,27%
NOMBRE TOTAL DE PERSONNES ACCOMPAGNEES DURANT L'ANNEE	23	23	22	23

REPARTITION DE L'EFFECTIF PAR AGE ET PAR SEXE



LES ENTREES

ADMISSIONS - PROVENANCE	NOMBRE
ESAT -306 jours	1
MDPH Val d'Oise -275 jours	1
ESAT – 214 jours	1
TOTAL	3

Les admissions se font après une évaluation en équipe qui peut mettre en relief l'urgence de la situation. Elles se font aussi, si besoin, en concertation avec d'autres services (SAMSAH, SAVS d'autres régions...)

En 2017, nous avons accueilli, à titre expérimental, une personne TSA Asperger, orientée par la MDPH du Val d'Oise. Ce nouveau type d'accueil correspond à un projet associatif et l'équipe du SAVS a participé pour s'y préparer, à une formation organisée par le Centre de Ressources Autisme.

Ce type d'accompagnement demande une adaptation à des demandes différentes, implique un temps de présence plus important auprès de la personne.

LES SORTIES

SORTIES - ORIENTATION	NOMBRE	MOTIF
31 mars – 90 jours	1	ESAT
31 Mai – 151 jours	1	Famille
30 Juin- 181 jours	1	Association
TOTAL	3	

Des relais satisfaisants ont été mis en place pour envisager les sorties des bénéficiaires, elles se sont faites de manière progressive, en concertation. (Etablissement, famille, service social de la ville, etc...). Même après la sortie, la personne à la possibilité de nous contacter si elle en ressent le besoin

TYPE DE HANDICAP

Le handicap principal est la déficience intellectuelle moyenne et légère. Toutefois, nous accueillons des personnes souffrant de pathologies d'ordre psychiques associées. L'accompagnement adapte donc ses interventions à des besoins plus particuliers. La fonction éducative est importante et les partenaires doivent être correctement identifiés pour assurer un accompagnement de qualité.

Le service tend à affiner les méthodes d'évaluation, prend en compte les troubles et les difficultés à initier des interactions sociales.

Outils d'évaluation : grille d'évaluation de l'urgence, VAD, rendez-vous au bureau, concertation en équipe.

Une évaluation précise des besoins au domicile du bénéficiaire :

- Etat général du logement (hygiène, ménage, nourriture...)
- Un état des lieux des différents intervenants : infirmier, aide à domicile, tutelle...
- L'autonomie dans la gestion du parcours de soins.
- L'intégration dans l'environnement : entente avec le voisinage, accessibilité des transports en commun...

Lorsque le service estime que le bénéficiaire ne correspond plus aux possibilités du service, notamment sur la question de l'adhésion aux soins, une orientation vers le SAMSAH peut être proposée au bénéficiaire afin de fournir un accompagnement plus dense, notamment sur la coordination du parcours de soins. Une évaluation de la situation est alors faite avec le SAMSAH. La collaboration avec différents services, nous permet de proposer des solutions adaptées à l'évaluation de la situation du bénéficiaire.

3. FAITS MARQUANTS DE L'ANNEE

3.1. Vie de l'établissement

Cette année aura été marquée par le déménagement du Service, au 89 Avenue de Colmar. L'immeuble héberge aussi, les 2 SESSAD, aux étages inférieurs. Au même niveau, on trouve le SAVS, le SAMSAH, le SASJ et le SERP de l'ARSEA.

Autre faits marquants :

- avec l'arrivée d'une nouvelle secrétaire, nous avons élaboré d'autres documents de travail et elle a vite procédé à la mise à jour des dossiers existants (tableaux des suivis, MDPH, classeurs...)
- le départ d'un éducateur, présent depuis 4 ans, qui a rejoint un autre service de l'ARSEA. Il a été remplacé par un autre professionnel (un éducateur issu de la prévention spécialisé) en fin d'année.

3.2. Partenariat

Nous travaillons en collaboration avec un partenariat solide qui s'enrichit au fil des années. Il s'est établi de manière continue en coordonnant les actions pour apporter des réponses ajustées aux demandes. Pour certains partenaires, la coordination s'inscrit dans le temps selon la problématique de la personne.

- **Les services de l'ARSEA** : L'ESAT, le SESSAD, le SAMSAH....
- **Les partenaires de soins** : Des médecins généralistes ou spécialistes, des infirmiers libéraux, des services hospitaliers, etc...
- **Le logement** : Bailleurs sociaux, propriétaires, agences immobilières, services d'interventions à domicile, etc...
- **Les administrations** : CPAM, CAF, MDPH, CARSAT, Centre des impôts, mairies, etc...
- **Les partenaires sociaux** : service social de secteur, services de protection de l'enfance, associations, centres d'hébergement, etc...
- **Des services de protection juridiques** : UDAF, Tandem, Route Nouvelle Alsace, tuteurs privés.

3.3. Travail avec les familles

Le SAVS prend en compte la situation familiale et associée, selon les besoins, les conjoints, la fratrie ou les parents de la personne. Une relation de confiance permet d'interagir en vue de trouver des réponses aux difficultés qui se présentent.

Nous avons engagé un travail continu et régulier avec une famille qui habite dans une autre région : contacts par mail, téléphone et rencontres sur Strasbourg. Cette médiation, et les prochaines conclusions du C.R.A., seront un appui pour mieux orienter l'accompagnement de l'intéressé.

3.4. Démarche d'amélioration continue de la prestation

Cette dynamique s'appuie sur une qualité relationnelle : une confiance réciproque, une ambiance sereine et une liberté de parole.

Différents outils ont été retravaillés pour les faire évoluer :

- Projet Individuel Personnalisé
- Dossier Individuel de Prise en Charge
- Planning électronique
- L'accueil téléphonique (consultation des messages à distance)
- Utilisation de Via Trajectoire.

POLITIQUE EN MATIERE DE FORMATION : Les travailleurs sociaux ont été satisfaits d'assister à plusieurs formations :

- MDPH : plateforme via trajectoire
- CRA : approche de la communication concrète
- Prise en charge de nouvelles populations accueillies (ESAT)
- Communication et handicap psychique (ESAT)
- SST : recyclage

4. RESSOURCES HUMAINES AU 31.12.2017

2015	2016	2017
0,95	0,85	0,95

5. CONCLUSION

Nous réfléchissons à d'autres méthodes et outils de travail en vue de mieux adapter nos prestations aux besoins du public et aux demandes d'orientations croissantes

- Nous allons réorganiser les temps de travail en commun, et mettre ainsi en relief la traçabilité des actions menées.
- La consultation systématique de Via Trajectoire (MDPH), nous permet de mieux gérer les mesures et la liste d'attente du SAVS.
- Nous nous attachons également à l'élaboration d'une nouvelle grille d'évaluation permettant une analyse plus fine et des priorisations des situations en attente. Il s'agit de favoriser les logiques de parcours et de trouver des solutions de sortie.
- Nouveau partenariat avec le CRA et l'équipe mobile autisme 67.

- Préparer l'accueil de personnes TSA Asperger par : des formations, la redéfinition du champ des interventions, et la restructuration du Service (réévaluer les moyens).